

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 10 mai 2007

L'an deux mil sept, le Jeudi 10 mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Christine PILLAULT, et Philippe SEDILLEAU.

Etaient excusés : Catherine ANDRE, Brigitte SCHRICKE

Etaient absents : Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD

Président : Michel LEGOURD

Secrétaire : Jean-François GIRARD

ORDRE DU JOUR :

- vote des subventions
- indemnité de gardiennage de l'église
- acquisition des bâtiments EDF
- les Hameaux de Campagne
- plan triennal, modification des voies
- questions et affaires diverses

ORDRE DU JOUR :

1. Subventions :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les subventions accordées aux Associations pour l'année 2007 :

| | |
|--|---------|
| Société Musicale de Neung | 6.500 € |
| Société de Pêche de Neung | 400 € |
| Office départemental des Anciens Combattants | 16 € |
| Bibliothèque centrale de Prêt | 80 € |

| | |
|---|-----------|
| Association des Donneurs de Sang | 200 € |
| Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung | 1.500 € |
| Amicale des anciens pompiers | 450 € |
| Amicale des Anciens d'AFN de Neung | 185 € |
| Association de l'aide familiale de Neung ADMR | 1166.55 € |
| Prévention routière | 125 € |
| Tour du Loir et Cher | 90 € |
| Club du 3ème âge | 550 € |
| Association de Football de Neung | 4100 € |
| Aforproba (apprentis du bâtiment – 5 élèves) | 250 € |
| Musicalies école maternelle | 155 € |
| Musicalies école primaire | 155 € |
| Club de Tennis de Neung | 155 € |
| Gymnastique de Neung | 155 € |
| Coopérative Scolaire école maternelle | 155 € |
| Coopérative scolaire école primaire | 155 € |
| CFA Chambre des Métiers (4 élèves) | 160 € |
| G.D.A. (Jeunes Agriculteurs) | 100 € |
| Souvenir Français | 35 € |
| Comité de Jumelage de Neung | 700 € |
| Association sportive du Collège | 300 € |
| Volley Ball de Neung | 155 € |
| C.A.U.E. | 100 € |
| Association "Les Corolles" | 500 € |
| Refuge S.P.A. Salbris | 50 € |
| Association des Ragondins | 32 € |
| PAIO | 100 € |
| Secours Catholique | 200 € |
| Comité des fêtes | 800 € |
| Association Eclair | 500 € |
| Conciliateur | 150 € |
| Maison de Retraite (voyage) | 305 € |
| Association des Sclérosés en Plaques | 30 € |
| ALZHEIMER 41 | 30 € |
| Association des Sans Logis | 30 € |
| Association Prévention de l'Alcoolisme | 30 € |
| Association pour la Mobilité des Handicapés | 30 € |
| Association aveugles et déficients visuels | 30 € |
| Association des Secrétares de Mairie | 36 € |
| Cercle Généalogique | 70 € |
| Domaine du Ciran | 88 € |
| Banque Alimentaire de Loir et Cher | 50 € |
| La Boule Noviodunoise | 200 € |
| Association "A petits pas" | 155 € |
| Association de Basket de Neung | 155 € |
| Sologne Enfants N'GOMA | 155 € |
| A.I.P.E. (parents d'élèves) | 155 € |
| I.M.E. VOUZON (1 élève) | 50 € |
| LEP privé BOISSAY (1 élève) | 50 € |
| Les Papillons Blancs (1 personne) | 50 € |

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Les Restaurants du cœur | 100 € |
| Association des Donneurs de Voix | 50 € |
| Sologne Nature Environnement | 50 € |
| Prévention des Toxicomanies | 50 € |
| Vie Libre « La Soif d'en Sortir » | 30 € |

Remarque :

Les subventions ont été augmentées pour la Société Musicale, la Bredouille, l'ASSD Football et le Comité de Jumelage pour tenir compte des charges supplémentaires incombant à ces associations en 2007.

2. Indemnité de gardiennage de l'église :

A la demande de la Préfecture, il est fixé un montant de 460.85 € au titre de l'indemnité de gardiennage de l'église.

3. Acquisition des bâtiments EDF :

La proposition de 150 000 € TTC pour l'acquisition des anciens bâtiments de l'EDF a été acceptée par le vendeur. Le projet de centre médical peut maintenant avancer.

4. les Hameaux de Campagne :

Un plan d'aménagement des terrains du lotissement du Parc et du terrain BARRE a été demandé au CAUE. Une visite a été effectuée sur le terrain par M. BROCHARD (CAUE) et 2 responsables des Hameaux de Campagne qui souhaitent pouvoir commencer rapidement la construction d'une résidence de 24 logements pour personnes retraitées valides ou semi-valides, le terrain proposé leur convenant parfaitement.

5. Plan triennal de voirie, modifications :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le programme de voirie initialement prévu compte tenu de :

- la construction de l'E.P.H.A.D rue du Stade,
- du remplacement des réseaux eau et assainissement rue des Prés.

La rue des Anges est déprogrammée au profit de la rue des Anciens d'A.F.N. et de l'Impasse de la Croûte.

Nouveau programme de voirie

| | | |
|--------------------------------------|---------|---------------------------|
| Pour 2007 : rue des Anciens d'A.F.N. | montant | 11 140 .00 € H.T. |
| rue du Plessis | montant | 40 855 .00 € H.T. |
| Impasse de la Croûte | montant | 13 800 .00 € H.T. |
| | | |
| Pour 2008 : rue des Prés | montant | 55 160 .00 € H.T. |
| rue du Stade | montant | 18 735.00 € H.T. |
| | | |
| Le montant des travaux est estimé à | | 139 690.00 € H.T. |
| Imprévus par an (21 000 €) | | 42 000 .00 € H.T. |
| | | <hr/> |
| | TOTAL | 181 690.00 € H.T. |
| | T.V.A. | 35 611.34 € H.T. |
| | | <hr/> |
| | | 217 301.24 € T.T.C |

L'Impasse de la Croûte située dans la zone artisanale doit être classée dans la voirie communale pour pouvoir être intégrée dans le plan triennal. Une enquête d'utilité publique doit être lancée. Monsieur Robert PRINCE a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'Impasse Sully qui n'est pas inscrite au plan triennal de voirie nécessite également une réfection mais celle-ci ne pourra intervenir qu'après les travaux de remise en état du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme des travaux.

6. Réfection des conduites de chauffage central de l'école :

Le devis pour ces travaux fourni par M. Philippe LETERRE est accepté pour un montant de 15 000 €

7. Questions diverses :

Parquet de la Commune :

Compte tenu des frais de transport, des heures de personnel pour le montage et le démontage, il sera proposé un tarif prenant en compte ces frais réels lors d'une prochaine session.

Travaux à l'Eglise :

La réparation des cloches a été effectuée et une protection du système électrique installée. L'entreprise SOUPIRON commencera les travaux de remplacement des pierres défectueuses le 4 juin prochain.

Sanitaires de l'école :

L'aide départementale au titre de la DGE, inférieure à notre demande, s'élève à 25 % des 79 800 € de travaux prévus.

Déchetterie :

Les travaux sont commencés. La question de la signalisation sera posée : est-ce l'affaire du SIEOM ou de la Commune ?

Pour la sécurité, il faudra privilégier en l'accès par la route de Marcilly beaucoup moins dangereux et éviter de couper la route de Romorantin.

Sécurité au stade :

Après les travaux de construction de la nouvelle Maison de Retraite, il faudra installer des ralentisseurs pour limiter la vitesse parfois excessive des véhicules sur la route du stade. Dans l'immédiat, il peut être apposé des panneaux limitant la vitesse à 30 km /h.

Stationnement sur le Parking des Pompiers :

La durée du stationnement autorisé est limitée à 24 heures.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers ont signé.